

Afin que tous les élèves fassent leur rentrée dans de bonnes conditions, la reprise de l'accueil des élèves à l'école Saint Joseph **à compter du mardi 1^{er} septembre 2020** se fera en application de règles de fonctionnement et en respectant un protocole sanitaire.

C'est avec vous et grâce à la responsabilisation et la vigilance collectives que nous assurerons l'éducation pour tous, en protégeant les élèves comme les adultes.

Nous vous remercions de respecter les règles ci-après et d'éviter tout regroupement devant l'école et dans son enceinte afin de fluidifier la circulation.

ACCUEIL DES ELEVES LE JOUR DE LA RENTREE

Afin d'éviter tout regroupement, les listes de classes ne seront pas affichées le jour de la rentrée. Les élèves de CE2 répartis en 2 groupes recevront un mail pour leur indiquer leur classe.

Maternelle :

- Accueil dans les classes à partir de 8h50 jusqu'à 9h15 : **1 seul parent** accompagnateur
- **Sortie à 16h 40** dans la classe pour les TPS/PS, à l'entrée de l'école pour les MS/GS
- Le parent accompagnateur devra se désinfecter les mains à l'entrée avec le gel hydroalcoolique mis à disposition et **porter un masque de protection**.

CP :

- Accueil sur la cour à partir de 9h10
- **1 seul parent accompagnateur** qui devra se désinfecter les mains à l'entrée avec le gel hydroalcoolique mis à disposition et **porter un masque de protection**.
- Sortie à 16h 45 au grand portail Place du 19 mars 1962

Du CE1 au CM1 :

- Les enseignantes de CE1/CE2 et CE2/CM1 accueilleront leurs élèves au portail à l'entrée de l'école de 8h50 à 9h00.
- **Les parents n'accompagneront pas leur enfant sur la cour.**
- Sortie à 16h 45 au grand portail Place du 19 mars 1962

CM2 :

- Les élèves rentreront seuls dans l'enceinte de l'école et rejoindront leur enseignante devant leur classe à partir de 8h50.
- **Les parents n'accompagneront pas leur enfant sur la cour.**
- Sortie à 16h 45 au grand portail Place du 19 mars 1962

ACCUEIL DES ELEVES A PARTIR DU JEUDI 3 SEPTEMBRE

Maternelle :

- Accueil dans les classes **à partir de 8h50 : 1 seul parent** accompagnateur
- **Sortie à 16h40** dans la classe pour les TPS/PS, à l'entrée de l'école pour les MS/GS
- Le parent accompagnateur devra se désinfecter les mains à l'entrée avec le gel hydroalcoolique mis à disposition et porter un masque de protection.

CP :

- **Accueil en classe à partir de 8h50 jusqu'à 9h00**
- **1 seul parent sera autorisé à accompagner son enfant jusqu'en bas de l'escalier jusqu'aux vacances de la Toussaint.** Il devra se désinfecter les mains à l'entrée avec le gel hydroalcoolique mis à disposition et porter un masque de protection.
- Sortie à 16h 45 au grand portail Place du 19 mars 1962

Du CE1 au CM2 :

- Accueil en classe à partir de 8h50 jusqu'à 9h00
- **Les parents n'accompagneront pas leur enfant sur la cour.**
- Sortie à 16h45 au grand portail Place du 19 mars 1962

Les parents qui pénétreront exceptionnellement dans l'enceinte de l'école pour venir chercher un enfant plus tôt (*rendez-vous médicaux, orthophoniste...*) devront se désinfecter les mains à l'entrée avec le gel hydroalcoolique mis à disposition et porter un masque de protection.

GESTION DE L'ACCUEIL DES ELEVES

Principes généraux

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel : **ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**



- En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant.
 - Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison.
 - Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison.
- Les mêmes règles s'appliquent aux personnels de l'école.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. L'implication des parents pour la sensibilisation des enfants est prépondérante pour garantir l'application permanente de ces règles au sein de l'école.



Le lavage des mains :

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :



- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

LA JOURNÉE D'ECOLE

Pause déjeuner

La cantine fonctionnera normalement à la rentrée. Les élèves seront regroupés par classe sur les tables.



Les élèves des classes élémentaires qui reviendront de la maison après le repas de midi devront signaler leur retour pour effectuer le lavage des mains. **Retour autorisé à partir de 13h20.**

Garderie

La garderie se situe maintenant à l'entrée de l'école, sur la cour des maternelles (ancienne salle de motricité)

Matin : 7h30

Soir : 16h55-18h45

MODALITES D'ENSEIGNEMENT

L'organisation de la classe pour les élémentaires :

Dans les écoles élémentaires, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

L'organisation de la classe pour les maternelles :

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (*salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.*) ou dans les espaces extérieurs.

LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX

- Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés régulièrement.
- Un nettoyage désinfectant des locaux ainsi que des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels sera réalisé une fois par jour.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS D'INFECTION PAR LE COVID

- Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche des symptômes pendant la journée.
 - L'élève qui présentera des symptômes sera isolé dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
 - Les responsables légaux seront appelés et devront rapidement venir chercher leur enfant en respectant les gestes barrière.

En cas de test positif :

- Le chef d'établissement informe la DDEC et les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires.
 - Les personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade seront informés.
 - Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par les autorités sanitaires.